

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 32 : août 2022

Situation au 31 mars 2022

Cette publication présente chaque trimestre les comptes mensuels des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV et de la CADES, hors régime des retraites de la fonction publique de l'État. Les résultats en fin de mois présentés ici sont dépendants des modalités de remontée des informations comptables et ne prennent pas en compte les opérations dites d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir, etc.), ni certaines écritures comptables. Ainsi, ils ne permettent pas d'anticiper directement le solde attendu en fin d'exercice, à l'inverse de la prévision présentée dans le rapport de la CCSS de juillet 2022. Seuls les résultats au 31 décembre prennent en compte toutes les opérations comptables.

Le solde du régime général de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) s'établit au 31 mars 2022 à -3,7 Md€, en dégradation de 1,0 Md€ par rapport à la même date en 2021. Les soldes des branches vieillesse, famille, AT-MP et autonomie s'améliorent (respectivement de +1,2 Md€, +0,7 Md€, +0,2 Md€ et +2,5 Md€), soit un total de +4,7 Md€, alors que celui de la branche maladie se détériore de 5,6 Md€ en raison principalement de dépenses liées à la pandémie de covid-19 plus fortes début 2022 que début 2021.

Toutes branches du régime général¹ et CADES

en milliards d'euros	2022 p *	% évol	Montant à fin Mars		Mars-22 / Mars-21	% Prév. 2022
			2021	2022		
SOLDE	-16,8		-2,7	-3,7		
dont branche maladie (PUMa)	-19,7		0,6	-5,0		
dont branche vieillesse+FSV (régimes alignés)	-1,2		-3,9	-2,7		
dont branche famille	3,1		2,1	2,9		
dont branche AT-MP	1,8		0,5	0,7		
dont branche autonomie	-0,9		-2,0	0,5		
Total des dépenses	474,0	3,2%	105,4	113,3	7,5%	23,9%
Prestations sociales	432,4	3,1%	99,7	107,2	7,5%	24,0%
Transferts	28,8	5,4%	3,6	4,0	11,0%	14,1%
Charges de gestion courante et autres charges	12,9	3,2%	2,0	2,1	3,0%	16,0%
Total des recettes	457,2	5,2%	102,7	109,6	6,8%	24,0%
Cotisations sociales	226,3	6,9%	52,4	56,7	8,3%	25,7%
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,0	-22,8%	1,7	1,4	-17,5%	23,6%
CSG	112,6	5,1%	24,6	26,6	8,1%	23,6%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	99,4	4,4%	23,3	24,2	4,0%	24,4%
Charges liées au non recouvrement	-0,8	26,5%	-0,5	-0,5	-2,0%	65,0%
Transferts	3,0	-19,0%	0,3	0,4	37,6%	13,6%
Autres produits	10,7	8,0%	0,9	0,8	-13,1%	7,5%
CADES - endettement net	-136,8	18,4%	-104,6	-127,0	21,4%	

* : Prévisions de la CCSS de Juillet 2022

En raison de dépenses plus dynamiques que ses recettes, le solde **toutes branches du régime général** à fin mars 2022 se dégrade (1,0 Md€ par rapport à fin mars 2021) pour s'établir à -3,7 Md€. Les dépenses et les recettes sont très dynamiques (respectivement +7,5% et +6,8%) surtout s'agissant de la branche maladie dont les dépenses augmentent de 13,4% (cf. ci-dessous) et, côté recettes, sous l'effet du dynamisme de la reprise d'activité déjà observée en 2021 et qui se poursuit en 2022, par contrecoup de la crise sanitaire. La forte poussée des dépenses vient des prestations sociales (+7,5%) qui sont tirées par celles de la branche maladie du fait des dépenses consécutives à la crise sanitaire (+13,2% cf. infra).

Fin mars 2022, les cotisations progressent de 8,3%. Au premier trimestre 2022, la masse salariale soumise à cotisations sociales du secteur privé croît de 2,1% sur trois mois, et de 11,0% sur un an compte tenu de la hausse de 3,3% des effectifs salariés et du salaire moyen par tête de 6,9% (cf. baromètre économique N° 142 de l'Urssaf caisse nationale). Cette hausse des cotisations est notamment portée par la baisse du recours à l'activité partielle et soutenue par la montée en charge des revalorisations salariales des professionnels de santé décidées dans le cadre des accords du Ségur de la santé. Elle pourrait aussi traduire de premiers ajustements des salaires à la hausse des prix à la consommation, portés notamment par les hausses du Smic du 1^{er} octobre 2021 et du 1^{er} janvier 2022 comme l'indique l'Urssaf caisse nationale (cf. Stat'ur N° 344). En revanche, ces hausses du Smic et la quasi-disparition du recours à l'activité partielle alimenteraient aussi la croissance des allègements généraux qui viendraient *in fine* modérer la croissance des cotisations. De même, le contrecoup des fortes régularisations positives en 2021 des cotisations des travailleurs indépendants non appelées en 2020, qui ont fait bondir leur rendement l'année dernière, vient fortement peser sur la croissance des cotisations.

Par ailleurs, au 1^{er} trimestre, des décalages peuvent apparaître dans les constats des évolutions parce que seuls deux mois de recettes sont intégrés dans les comptes avec les mesures entrant en application le 1^{er} janvier, compte tenu du décalage d'un mois

entre la période d'emploi et l'enregistrement de la recette. De plus, la revalorisation de 3,5% du point d'indice de la fonction publique, qui conduit à majorer le rendement prévisionnel des cotisations, n'est pas visible à ce stade puisqu'il n'entrera en application qu'à partir du 1^{er} juillet 2022.

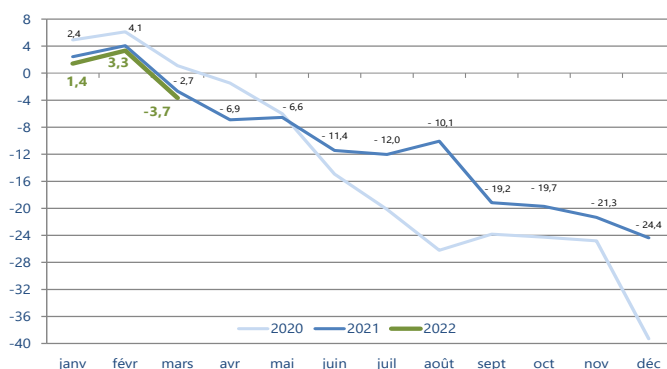
La chute des prises en charge de cotisations par l'Etat (-17,5%) résulte de l'effet de la quasi-extinction en 2022 des dispositifs d'exonérations exceptionnelles mis en place pendant la crise sanitaire.

La CSG progresse nettement (+8,1%), surtout du fait de la hausse de la CSG activité (+8,1%, soit une contribution de 5,6 points), reflétant les dynamiques de la masse salariale du secteur privé et du bond de la CSG sur les revenus du placement (+33,9% pour une contribution de 1,5 point), rendement toutefois peu significatif du résultat annuel compte tenu du fait qu'elle est perçue essentiellement en octobre. La progression de la CSG sur les jeux est aussi très dynamique (+65% pour une contribution de 0,2 point). La CSG sur les revenus de remplacement augmente plus modérément (+1,3%), conséquence d'une première revalorisation des pensions au 1^{er} janvier 2022.

De même, les impôts, taxes et contributions hors CSG sont dynamiques (+4,0%), évolution assez proche de la prévision à ce stade. Sur les 24,2 Md€ de recettes fiscales à fin mars, les trois principales marquent la tendance : la moitié concerne la TVA affectée à la CNAM qui progresse de 10,2% fin mars, la taxe sur les salaires affectée à quatre organismes qui progresse plus modérément (3,8 Md€ fin mars, soit +2,6% tous affectataires) et les taxes sur le tabac (3,0 Md€ fin mars soit -0,5%).

La situation de **la CADES** se détériore, son endettement net augmentant de 22,4 Md€ (+21,4%) entre mars 2022 et mars 2021. La loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie a en effet conduit à transférer à la caisse 15 Md€ de dette fin mars 2022, comme à fin mars 2021, sur les 40 Md€ prévus dans la loi pour l'année 2022, mais la chronique des recettes affectées à la CADES n'est pas linéaire, les prélèvements sur le capital sont davantage perçus au cours du 2^{ème} semestre.

Toutes branches du régime général¹ • Soldes cumulés (en Md€)



¹ : Les comptes toutes branches du régime général comprennent les branches maladie intégrées au champ de la PUMa, vieillesse des régimes alignés avec le FSV, famille, AT-MP et autonomie.

Branche maladie (PUMa) ²

en milliards d'euros	2022 p *	% évol	Montant à fin Mars		Mars-22 / Mars-21	% Prév. 2022
			2021	2022		
Total des dépenses	237,5	1,5%	50,3	57,0	13,4%	24,0%
Prestations sociales	216,0	1,6%	47,4	53,7	13,2%	24,8%
Transferts	14,7	-0,2%	1,6	2,0	24,4%	13,8%
Charges de gestion courante et autres charges	6,8	0,9%	1,3	1,3	3,7%	19,2%
Total des recettes	217,8	4,8%	50,9	51,9	2,0%	23,8%
Cotisations sociales	81,3	6,2%	18,6	20,2	8,3%	24,8%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,2	-28,3%	0,6	0,5	-22,5%	21,8%
CSG	50,4	4,4%	13,7	12,3	-9,7%	24,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	71,8	4,7%	17,4	18,3	5,1%	25,5%
Charges liées au non recouvrement	-0,1	++	-0,2	-0,2	-0,7%	172,6%
Transferts	3,1	-2,2%	0,2	0,4	++	12,6%
Autres produits	9,2	9,6%	0,6	0,5	-22,0%	5,0%
SOLDE	-19,7		0,6	-5,0		

* : Prévisions de la CCSS de Juillet 2022

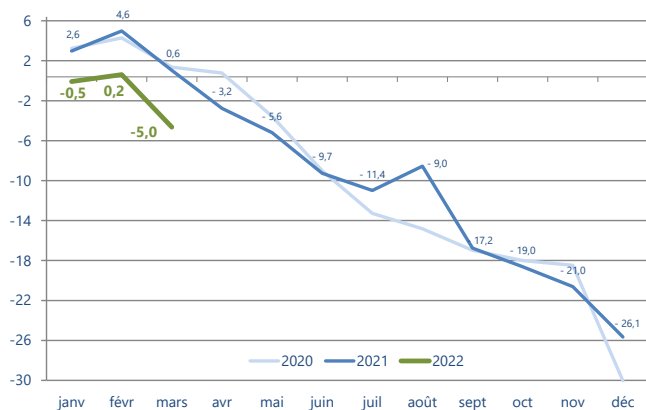
Le solde de la **branche maladie** se détériore nettement par rapport à mars 2021 et s'établit à -5,0 Md€ contre +0,6 Md€ en mars 2021. Ses recettes augmentent en effet plus faiblement que ses dépenses qui bondissent.

Les prestations sociales sont en forte augmentation (+13,2%). Les soins de ville en nature sont très dynamiques avec une progression de +10,1% et contribuent à hauteur de +4,6 points à l'évolution globale des prestations, et ceci du fait de dépenses fortes en janvier et février à cause des coûts liés au Covid-19 mais aussi en raison d'un rebond des dépenses de médicament de ville et des frais de transports après un niveau faible en 2021.

Les prestations en espèces (IJ) explosent avec une augmentation de +30,1% et une contribution de 1,7 point qui vient des IJ de moins de 3 mois en forte progression en début d'année. Cela s'explique notamment par le volume important d'IJ induites par la cinquième vague épidémique en janvier 2022 et par une base 2021 réduite.

Les dépenses des établissements publics de santé et des cliniques privées contribuent également positivement (respectivement +5,5 points et +1,0 point).

Branche maladie (PUMa) ² • Soldes cumulés (en Md€)



² : La **branche maladie** de la **protection universelle maladie (PUMa)** regroupe les branches maladie des régimes de base suivants : CNAM avec le CPSTI, MSA, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC.

Les recettes sont marquées par un repli de la CSG (-9,7%) qui résulte des mesures de 2021 en vertu desquelles la branche maladie a vu sa fraction de CSG baisser (-1,7 point de fraction de CSG sur les revenus d'activité et -2,9 points sur les revenus du remplacement) en contrepartie de la baisse de ses charges avec le transfert vers la CNSA des dépenses relevant de l'ONDAM médicosocial. Cette mesure de 2021 a un impact sur les comptes du premier trimestre 2022 du fait du décalage d'un mois entre la période d'emploi et l'enregistrement dans les comptes (en 2021, seuls 2 mois prennent en compte la nouvelle part). Le

rattrapage avec l'évolution prévue (+4,4%) aura lieu en fin d'année avec la prise en compte des écritures d'inventaire.

A l'inverse, les cotisations augmentent fortement (+8,3%), en raison de la vigueur de la progression de la masse salariale du secteur privé et malgré un repli de celles des travailleurs indépendants du au contrecoup de la forte progression de 2021 (cf. supra).

Les impôts et taxes hors CSG sont en progression (+5,1%). La TVA, qui représente près des 2/3 de cet agrégat, profite de la reprise d'activité avec un rebond de +10,4% et contribue pour 6,4 points à la progression des contributions, impôts et taxes. De plus, la taxe sur les salaires, dont la quote-part attribuée à la CNAM passe de 24,33% en 2021 à 31,64% en 2022 augmente de 20,1% et participe à la croissance pour 1,1 point. Mais à l'inverse, le moindre montant de la contribution exceptionnelle des organismes complémentaires aux dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire ralentit cette progression. Ce versement (0,5 Md€ voté dans la LFSS) qui concerne l'année 2021, sera cependant neutralisé lors de la clôture des comptes puisqu'il a été enregistré en produit à recevoir en 2021.

Branche vieillesse des régimes alignés et FSV ³

en milliards d'euros	2022 p *	% évol	Montant à fin Mars		Mars-22 / Mars-21	% Prév. 2022
			2021	2022		
Total des dépenses	152,0	5,0%	36,5	37,8	3,5%	24,9%
Prestations sociales	142,4	4,8%	35,2	36,3	3,0%	25,5%
Transferts	7,7	8,1%	1,0	1,2	18,0%	15,8%
Charges de gestion courante et autres charges	1,9	11,2%	0,2	0,3	9,6%	14,6%
Total des recettes	150,8	6,1%	32,6	35,1	7,7%	23,3%
Cotisations sociales	98,6	7,1%	22,9	24,8	8,3%	25,1%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,9	-15,3%	0,8	0,7	-10,4%	23,9%
CSG	19,3	8,0%	3,4	3,9	15,5%	20,2%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	18,9	9,1%	2,9	3,0	3,7%	16,0%
Charges liées au non recouvrement	-0,3	++	-0,2	-0,2	-6,1%	52,0%
Transferts	11,1	-1,0%	2,8	2,8	0,6%	25,4%
Autres produits	0,4	12,2%	0,1	0,1	36,1%	19,3%
SOLDE	-1,2		-3,9	-2,7		
dont CNAV avec CPSTI	-2,3		-2,5	-1,7		
dont MSA Salariés	0,0		0,0	0,1		
dont FSV	1,1		-1,5	-1,0		

* : Prévisions de la CCSS de Juillet 2022

Le solde de la **branche vieillesse**, qui inclut ici le régime général, celui des salariés agricoles et le FSV, s'améliore de 1,2 Md€ (-2,7 Md€ contre -3,9 Md€ en mars 2021). Les dépenses progressent en effet moins rapidement que les recettes (+3,5% contre +7,7%).

Les cotisations sont en nette progression (8,3%), reflétant la vigueur de la masse salariale du secteur privé.

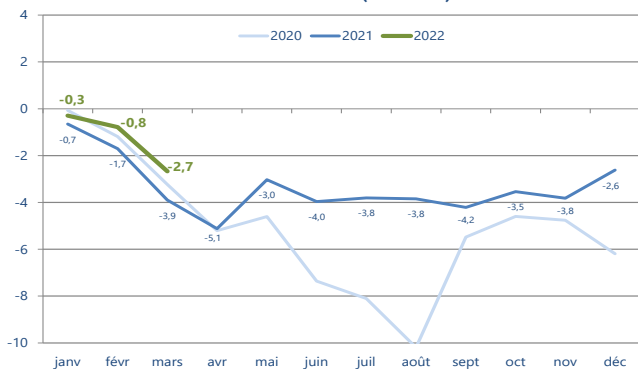
La CSG – uniquement affectée au FSV dans la branche vieillesse – progresse de 15,5% en décalage à ce stade de l'année avec la prévision. Il résulte de l'effet base 2021 où le 1^{er} trimestre ne comportait que 2 mois avec la nouvelle part de CSG sur les revenus de remplacement (2,94 points au lieu de 1,98 point), compte tenu du décalage d'un mois entre la période d'emploi et l'enregistrement dans les comptes de la sécurité sociale. L'écart se réduira au cours de l'année.

Les impôts, taxes et contributions (hors CSG) augmentent de 3,7%. La taxe sur les salaires progresse de 2,6% et, à cette période de l'année, le rendement de la C3S n'est pas encore connu, il le sera au mois de mai. De même, le rendement du forfait social est plus majoritairement obtenu au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres. Le rendement prévu de ces deux taxes gonfle les recettes d'impôt et taxes, d'où une prévision nettement au-dessus de l'évolution observée au 31 mars 2022 (+9,1%).

Les prestations sociales progressent de 3,0%, en deçà de la prévision compte tenu de la revalorisation anticipée des pensions qui intervient au 1^{er} juillet.

Branche vieillesse des régimes alignés et FSV ³ ●

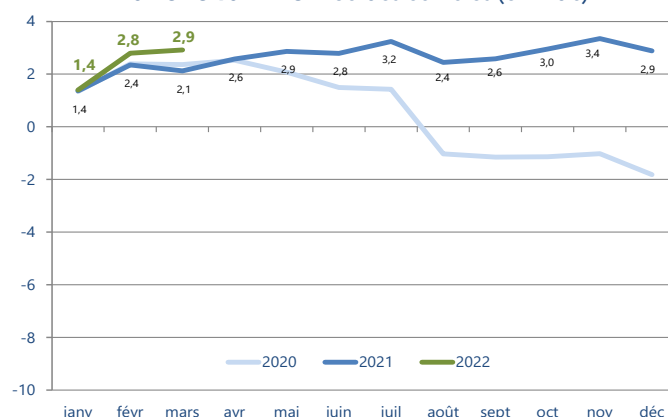
Soldes cumulés (en Md€)



³ : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe la FSV et les organismes concernés par la liquidation unique des régimes alignés (LURA) : la CNAV avec le CPSTI et la branche vieillesse du régime des salariés agricoles.

Le profil des soldes de la branche famille continue de se redresser en ce début d'année 2022.

Branche famille ● Soldes cumulés (en Md€)



Branche famille

en milliards d'euros	2022 p		Montant à fin Mars		Mars-22 / Mars-21	% Prév. 2022
	*	%	2021	2022		
Total des dépenses	50,3	2,9%	11,1	10,9	-2,3%	21,6%
Prestations sociales	36,4	2,4%	8,2	7,9	-3,9%	21,7%
Transferts	10,9	4,4%	2,6	2,7	3,4%	24,5%
Charges de gestion courante et autres charges	3,1	3,7%	0,3	0,3	-5,6%	10,3%
Total des recettes	53,4	3,2%	13,2	13,7	3,7%	25,7%
Cotisations sociales	34,0	7,2%	7,7	8,3	7,9%	24,4%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,8	-23,0%	0,3	0,2	-21,9%	26,0%
CSG	13,0	5,5%	3,0	3,2	6,8%	24,2%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	4,9	-16,2%	2,2	2,0	-11,9%	39,6%
Charges liées au non recouvrement	-0,1	++	-0,1	-0,1	-5,3%	49,6%
Transferts	0,2	3,0%	0,0	0,0	-10,3%	21,2%
Autres produits	0,7	-0,1%	0,1	0,1	-0,1%	19,5%
SOLDE	3,1		2,1	2,9		

* : Prévisions de la CCSS de Juillet 2022

Le solde de la **branche famille** s'améliore de 0,8 Md€ par rapport au 1^{er} trimestre 2021 et reste nettement excédentaire (+2,9 Md€) grâce à une hausse de ses recettes (+3,6%) plus forte que la diminution de ses charges (-2,3%).

Les cotisations sociales et la CSG augmentent respectivement de 7,8% et de 6,7%, reflet du dynamisme de l'activité à la fin du premier trimestre 2022.

Les impôts, taxes et contributions hors CSG reculent de 11,9%. Cette baisse s'explique essentiellement par une diminution de la taxe sur les salaires du fait de la réduction de la fraction affectée à la CNAV (10,7% après 18,5%). Elle résulte du transfert vers la branche maladie du coût des indemnités journalières dérogatoires versées pendant la crise sanitaire aux parents contraints de suspendre leur activité professionnelle pour garder leurs enfants du fait de l'absence de service de garde, de la fermeture des écoles ou parce que leurs enfants étaient cas contact.

Les charges diminuent de 2,3%, en lien avec la baisse des prestations sociales de 4,0%. Cette baisse est en partie due au contrecoup de la mesure de 2021 qui a avancé le versement de la prime de naissance au 7^{ème} mois de grossesse (contre le 2^{ème} mois après la naissance précédemment). Participent également à cette contraction, l'allocation de base de la PAJE (-3,8%) compte tenu de la réduction de la natalité, ainsi que les prestations d'entretien de la famille telles que les allocations familiales (-0,7%), le complément familial (-2,3%) et l'allocation de soutien familial (-3,1%). Après la forte progression en 2021, la PAJE pour mode de garde se stabilise au cours du 1^{er} trimestre 2022.

Branche AT-MP du régime général

en milliards d'euros	2022 p *		Montant à fin Mars		Mars-22 / Mars-21	% Prév. 2022
	%		2021	2022		
Total des dépenses	12,9	3,7%	2,9	2,9	1,1%	22,8%
Prestations sociales	9,9	3,5%	2,4	2,4	2,3%	24,5%
Transferts	2,0	6,3%	0,4	0,4	-6,0%	17,8%
=BB13	1,0	1,1%	0,2	0,2	1,9%	16,7%
Total des recettes	14,6	7,7%	3,4	3,6	6,9%	24,6%
Cotisations sociales	14,2	9,0%	3,2	3,5	8,3%	24,4%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,1	--	0,1	0,0	-33,5%	39,1%
Charges liées au non recouvrement	-0,2	-6,7%	0,0	0,0	11,7%	28,2%
Transferts	0,02	-47,4%	0,00	0,00	#DIV/0!	0,0%
Autres produits	0,5	0,0%	0,1	0,1	-5,2%	0,0%
SOLDE	1,8		0,5	0,7		

* : Prévisions de la CCSS de Juillet 2022

Au premier trimestre 2022, le solde de la **branche AT-MP** s'améliore légèrement par rapport à celui du 1^{er} trimestre 2021 (+0,7 Md€ contre +0,5 Md€). Les recettes augmentent nettement plus vite (+6,9%) que les dépenses (1,1%).

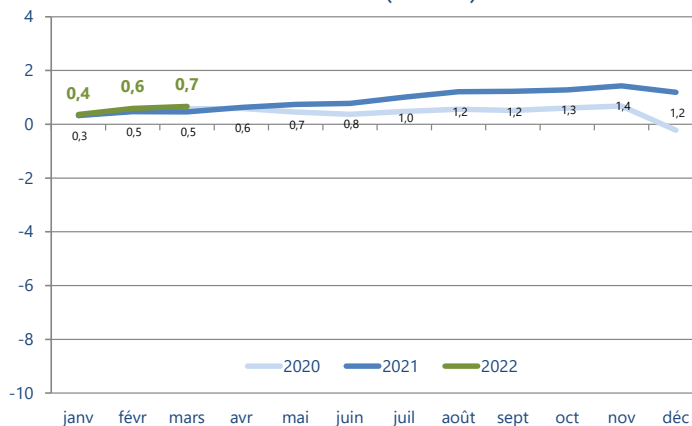
La quasi-totalité des recettes de la CNAM-AT est composée de cotisations des salariés du secteur privé non agricole, les travailleurs indépendants non agricoles n'étant pas couverts pour ce risque. A fin mars 2022, les recettes de cotisations progressent de 8,3%.

Les dépenses de prestations de la branche AT-MP progressent de 2,3%, majoritairement tirées par les indemnités journalières (+6,6%), soit une contribution de 2,6 points à l'évolution globale, les soins de ville et les rentes agissent en sens inverse pour -0,3 point.

La chronique mensuelle des soldes de la branche AT-MP reste stable d'une année sur l'autre.

Branche AT-MP du régime général ●

Soldes cumulés (en Md€)



Branche autonomie (CNSA)

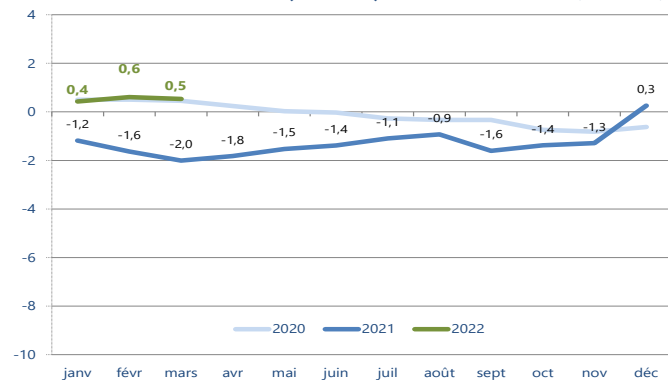
en milliards d'euros	2022 p		Montant à fin Mars		Mars-22 / Mars-21	% Prév. 2022
	*	%	2021	2022		
Total des dépenses	35,4	8,7%	7,3	7,6	-3,3%	21,4%
Prestations sociales	29,9	7,0%	6,6	7,0	6,1%	23,3%
Transferts	5,3	19,5%	0,8	0,6	-20,4%	11,4%
Charges de gestion courante et autres charges	0,2	5,5%	0,0	0,0	-6,6%	2,9%
Total des recettes	34,6	5,2%	5,3	8,1	52,2%	23,5%
CSG	30,2	4,3%	4,6	7,2	56,1%	23,8%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	3,8	8,4%	0,7	0,9	28,7%	24,5%
Charges liées au non recouvrement	0,0	n.s.	0,0	0,0	28,0%	41,1%
Transferts	0,6	-0,5%	0,0	0,0	n.s.	0,0%
Autres produits	0,0	n.s.	0,0	0,0	n.s.	n.s.
SOLDE	-0,9		-2,0	0,5		

* : Prévisions de la CCSS de Juillet 2022

Au 1^{er} trimestre 2022, le solde de la **branche autonomie** est en nette amélioration par rapport au 1^{er} trimestre de 2021 (+0,5 Md€ contre -2,0 Md€).

Ses produits bondissent de 52,2% alors que ses charges progressent plus modérément de 3,3%. L'enregistrement mensuel des dépenses est homogène d'une année sur l'autre mais l'évolution des recettes de la branche reflète le décalage d'un mois de la comptabilisation des recettes : la CNSA ne comptabilisait pas en janvier 2021 sa nouvelle clé d'affectation du produit de CSG : au 1^{er} trimestre de 2021, seuls deux mois de recettes de CSG sont intégrés en tenant compte de la nouvelle répartition (1,93 point au lieu de 0,23 point). En 2022, même si le mois de janvier concerne la période d'emploi de décembre 2021, le taux de prélèvement est le même (1,93 point).

Branche autonomie (CNSA) • Soldes cumulés (en Md€)



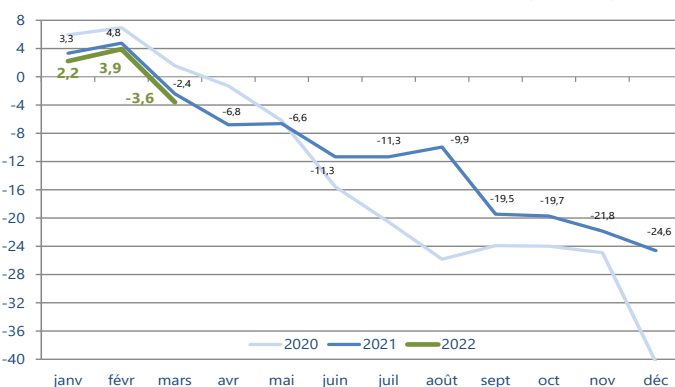
Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale ⁴

Dans cette dernière partie, le champ de la publication est étendu aux principaux régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIEG, exploitants agricoles, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM).

Le solde de l'ensemble des organismes de sécurité sociale s'établit à -3,6 Md€, dont -3,7 Md€ pour le régime général. L'ajout des organismes de sécurité sociale qui n'appartiennent pas au régime général améliore le solde de 0,1 Md€. Le régime de retraite de la fonction publique territoriale et hospitalière (CNRACL), structurellement déficitaire, le détériore (-0,46 Md€) mais le solde du régime des professions libérales (CNAVPL) l'améliore (+0,54 Md€).

en milliards d'euros	2022 p		Montant à fin Mars		Mars-22 / Mars-21	% Prév. 2022
	*	% évol	2021	2022		
Total des dépenses	520,6	3,1%	116,9	124,9	6,9%	24,0%
Prestations sociales	480,3	3,0%	111,4	119,1	7,0%	24,8%
Transferts	27,1	4,8%	3,4	3,6	5,0%	13,3%
Charges de gestion courante et autres charges	13,2	2,8%	2,1	2,1	2,9%	16,1%
Total des recettes	502,6	4,7%	114,5	121,3	5,9%	24,1%
Cotisations sociales	259,0	6,1%	60,9	65,3	7,1%	25,2%
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,1	-22,9%	1,7	1,4	-17,6%	23,4%
CSG	112,6	5,1%	24,6	26,6	8,1%	23,6%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	103,7	3,9%	24,3	25,2	3,7%	24,3%
Charges liées au non recouvrement	-0,9	32,6%	-0,5	-0,5	1,0%	61,5%
Transferts	11,3	-5,9%	2,4	2,5	0,3%	21,8%
Autres produits	10,8	7,8%	0,9	0,8	-12,7%	7,6%
SOLDE	-18,0		-2,4	-3,6		
dont solde toutes branches de la première partie	-16,8		-2,7	-3,7		
dont solde des autres régimes	-1,2		0,3	0,1		

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale ⁴ • Soldes cumulés (en Md€)



⁴ : les comptes mensuels des organismes de sécurité sociale intègrent toutes les branches du régime général présentées en première partie, auxquelles sont ajoutés neuf régimes vieillesse de base : CNRACL, CNIEG, exploitants agricoles de la MSA, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP et ENIM.

Contexte

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale, en fournissant des éléments sur la situation financière infra-annuelle des organismes de sécurité sociale. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 dite « cadres budgétaires » sur le volet de la publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

Méthodologie

La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. Les subventions d'équilibre de l'Etat que perçoivent les régimes de la SNCF, la RATP, la CANSSM, le FSPOEIE et l'ENIM sont mensualisées par douzième selon les montants fixés en loi de finances. Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements peuvent être effectués afin d'obtenir un périmètre homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures. En 2021, le périmètre du régime général est élargi avec la création de la branche autonomie.

Limites

Les résultats en fin de mois présentés ici ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir, etc.), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice, ainsi que certaines consolidations. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année. Par ailleurs, les changements d'affectation de recettes entre branches d'une année à l'autre peuvent modifier le profil infra annuel des comptes, limitant en partie la comparabilité avec les exercices passés. Le champ couvert par cette publication correspond à 99% des charges et produits des régimes de base de sécurité sociale hors fonction publique de l'Etat.



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale

Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion

Ministère de la santé et de la prévention

Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

